
LOS ANGELES - Réunion conjointe GAC / ALAC
Mardi 14 octobre 2014 – 14h00 à 15h00 PDT
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

HEATHER DRYDEN:

Bonjour à tous, merci d'être venus, et surtout merci aux collègues d'ALAC de venir nous rejoindre cet après-midi.

Nous avons trois thèmes qui ont été proposés pour aujourd'hui.

D'une part, celui des engagements d'intérêt public, les sauvegardes catégorie 1.

Le deuxième concerne la transition des fonctions de supervision de l'IANA.

Le dernier concerne les résultats du sommet *at-large* qui a eu lieu à Londres. Il y a eu certains résultats de ce sommet qui sont particulièrement important pour l'ALAC, et c'est je crois qu'il y a un document qui fait partie des documents préparés, présenté par le Royaume-Uni, pour pouvoir nous entretenir spécifiquement sur ce thème.

Nous allons donc aborder le premier point, et je vais céder la parole à Olivier Crépin-Leblond qui est le président du comité consultatif d'*at-large*. Il est venu aujourd'hui avec plusieurs de ses collègues pour parler avec nous sur cet ordre du jour.

Je vous cède la parole.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND:

Merci beaucoup, Heather. Merci beaucoup de m'avoir invité à venir ici. C'est vraiment un plaisir de venir et se réunir avec l'ALAC et le GAC.

Je crois que les deux comités consultatifs, au sein de l'ICANN, s'occupent et ont à cœur de défendre l'intérêt public. Le premier point concerne les engagements d'intérêt public, les PICs par leur sigle en anglais.

Pour introduire ce thème, nous en avons parlé par le passé avec le GAC, et c'est l'un des thèmes qui suscitent des soucis au sein de l'ALAC.

Je vais céder la parole à Evan Leibovitch qui est le directeur de l'équipe, et qui pourra vous dire ce que nous faisons en ce moment.

EVAN LEIBOVITCH:

Merci beaucoup, Olivier.

Nous allons parler un petit peu de l'histoire des engagements d'intérêt public concernant *at-large* et nous. Comme bien des membres du GAC, pendant très longtemps, à Beijing, où l'on a constitué cela comme étant une communauté, ainsi que pour l'ALAC. Il y a eu beaucoup de débats à propos de ces engagements d'intérêt public.

Nous avons demandé une période de consultation publique pour que l'ICANN commence cette période. Et comme l'ICANN

ne l'a pas fait, nous-mêmes au sein de l'ALAC, nous avons commencé notre propre période de consultation publique. Une fois récoltés tout les commentaires, nous les avons résumés, et nous en avons fait une version disponible.

Donc, les réponses que nous avons reçues de l'industrie des noms de domaines sont en général contre la réouverture de la question des engagements d'intérêt public. Tout cela favorise la position selon laquelle il s'agit de thèmes problématiques qui doivent être traités.

A la suite de la réunion qui a eu lieu hier soir, de la part du groupe de travail des nouveaux gTLDs et *at-large*, on a eu deux propositions. Ces deux propositions, nous demandons au GAC et aux membres du GAP de donner leur soutien.

L'une d'elles concerne la formation de résolution pour qu'*at-large* tienne compte de l'avis présenté au conseil d'administration et pour que l'on bloque immédiatement toutes les chaînes de catégorie 1 concernant les sauvegardes de 1 à 8 qui doivent être appliquées. Ce sont les chaînes de caractères qui sont fondamentales, nous parlons de .université, .pharmacie.

Nous comprenons qu'il y a beaucoup d'entrées qui ont été signées, mais nous continuons à avoir des problèmes avec les sauvegardes pour les utilisateurs finaux.

C'est pour cela que nous allons demander à l'ALAC d'accepter cette proposition et si l'ALAC l'accepte, nous allons demander au conseil d'administration de bloquer cela.

L'une des questions c'est que pour cela soit une mesure constructive et positive, il faut voir aussi comment créer un petit groupe pour examiner les engagements d'intérêt public, pour voir, qu'ils nous disent pourquoi cela ne fonctionne pas, et qu'ils proposent des solutions à ce thème-là.

Je crois que sur ce point, c'est ce que nous voulons faire, nous espérons pouvoir faire. Nous cherchons du soutien, nous estimons que le GAC et ses membres en général ont donné leur soutien à ces thèmes, dans leur plus grande majorité. Surtout parce qu'il y a un déficit significatif entre ce que proposent les engagements d'intérêt public et ce qu'il faut faire pour protéger les consommateurs et les utilisateurs finaux, dans ces TLDs qui suscitent des controverses.

Je vais céder la parole, encore une fois, à Olivier, sur ce point. Je ne sais pas si tu veux commencer les échanges questions-réponses.

HEATHER DRYDEN:

Merci, Evan, d'avoir soulevé cette question.

Je veux vous dire quelle est la situation du GAC en ce moment, par rapport aux sauvegardes.

Vous savez qu'il y a eu des allers et venues avec le conseil d'administration par rapport aux sauvegardes du GAC, en particulier pour essayer de trouver une précision sur la mise en œuvre de ces sauvegardes. Et ceci comprend les sauvegardes de catégorie 1 auxquelles on vient de faire allusion, et sur tous les aspects de la mise en œuvre de cette catégorie de sauvegardes.

En ce moment, le GAC travaille dans un groupe réduit, en aparté de la réunion plénière, pour considérer quels sont les thèmes qui n'ont pas encore reçu de résolution et ce que nous pouvons faire à cet égard.

Nous savons en même temps où se trouve le programme concernant la signature des contrats, ce que vous venez juste de mentionner. Il y a un manque de clarté sur ce que le GAC pourrait faire en termes d'avis à la fin de cette réunion et en fait je n'ai pas de mise à jour de la condition actuelle sur les efforts de ce groupe réduit.

Je sais que ce qui concerne la mise en œuvre de toutes ces choses-là continue de constituer un souci pour nous tous, ici, au sein du GAC.

Je pourrais peut-être demander à certains collègues du GAC de donner à l'ALAC une idée du type de problèmes que nous soulevons lorsque nous avons commencé à débattre ici, à Los Angeles, et comment cela est lié aux sauvegardes de catégorie 1, surtout, qui sont celles qui viennent d'être mentionnées.

Voilà les membres du GAC, je regarde les membres du GAC.

Je ne sais pas si les collègues peuvent faire un commentaire, ou s'il y a des réactions par rapport à ce que Evan vient de dire.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Heather.

Notre inquiétude, c'est que le processus d'attribution de l'ICANN et le processus de mise en œuvre continuent d'avancer alors qu'il y a encore des consultations et pas de clarté sur les décisions prises par rapport à la catégorie 1 et les candidatures dans cette catégorie.

Donc, le problème c'est de savoir si l'on peut bloquer cela pour ne pas lancer de noms de domaine et que l'on soit ensuite obligé de reculer pour chacun de ces cas.

Voilà le vrai souci que cela suscite. C'est pour cela que nous avons fait cette demande.

Je ne sais pas, Evan, si tu as quelque chose à dire, mais je crois que la plupart d'entre nous pensent de la sorte.

Je ne sais pas s'il y a un membre du GAC ou si le GAC, dans son ensemble, est aussi inquiet que nous à cet égard.

HEATHER DRYDEN/ : La Commission Européenne ?

COMMISSION EUROPEENNE : Merci beaucoup.

Je ne sais pas si vous avez suivi notre débat du début de la semaine. Samedi, nous avons beaucoup parlé sur exactement le même thème. Je pense que nous partageons certaines idées, il faudrait que je dise que nous avons des préoccupations semblables sur la manière dont les sauvegardes de catégorie 1 vont être mises en œuvre.

Je dirais que le 2 septembre, nous avons reçu une réponse du conseil d'administration, plusieurs réponses à des questions que nous avons posées auparavant, aussi bien à Singapour qu'à Londres.

Et ces réponses ne suffisent pas, par rapport à plusieurs points, j'espère donc que nous pourrions nous exprimer de façon plus catégorique, communiquer, sur ces questions.

HEATHER DRYDEN :

Merci beaucoup à la Communauté Européenne.

L'Australie, puis le Royaume-Uni.

AUSTRALIE :

Merci, Madame la Présidente. Merci à la Commission Européenne parce que vous venez de dire ce que je pensais dire.

Ce ne serait pas étonnant pour les ceux qui suivent les débats et les communiqués du GAC de savoir que le GAC a eu un échange d'informations sur les questions des sauvegardes et cela dure depuis plusieurs réunions.

Comme la Communauté Européenne l'a mentionné, nous avons reçu récemment la dernière réponse du conseil d'administration, sur laquelle nous débattons en ce moment, et le GAC est vraiment conscient de la raison pour laquelle on a ces échanges.

Nous demandons plus de clarté. Les contrats ont déjà été signés, alors cela implique une situation vraiment complexe pour nous, parce que le point final de ce débat ou de ces questions posées, c'est si le GAC décide enfin d'un point de vue pas tout à fait facile, cela nous rend plus difficile la décision sur la prochaine étape.

A mon avis, si ces sauvegardes sont dans la catégorie 1 du GAC et que certains contrats ont été signés, ce que nous allons demander si l'ALAC ou certains membres du GAC pensent que le rapport, ou qu'une partie du rapport est importante et que cela se rapporte à la catégorie citée, bon il y en a qui ont peut-être signé, mais ce n'est pas un bon point de départ malheureusement, là où nous sommes.

Le GAC connaît tous ces aspects et il les analyse de façon active.

HEATHER DRYDEN :

Merci, Australie.

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Je m'appelle Mark. Merci beaucoup.

Je suis tout à fait d'accord avec les orateurs précédents, et je suis aussi tout à fait d'accord avec la proposition de l'ALAC de recommander le blocage.

Je crois qu'il s'agit de 28 et je suppose que cela concerne des jeux de hasard, des organisations caritatives, les finances, c'est-à-dire celles dont nous avons dit, les premiers jours, qu'il s'agissait d'activités avec des réglementations très strictes, très précises ou le risque est très élevé pour qu'il y ait des représentations erronées, que cela peut, enfin, donner lieu à des dommages aux consommateurs ou à des activités frauduleuses.

Quand je me préparais pour cette réunion, je me disais comment est-ce que je parle avec ceux qui rédigent les réglementations et je leur explique que le type de sauvegardes que le GAC a proposé et qu'il propose depuis Beijing, et que ces sauvegardes sont mises en œuvre, je ne sais pas si elles sont mises en œuvre. Si le ministre me dit « je suis d'accord pour .lotto ou .cash », sommes-nous d'accord pour cela ? Qu'est-ce que je peux donner à mon ministre comme réponse ? Parce que je fais confiance à l'ICANN et au GAC, mais je crois que mon ministre ne va pas voir les choses de la sorte, je crois qu'il ne va pas voir qu'il s'agit d'une garantie.

Disons que c'est ceux qui ont voté pour lui qui peuvent commencer à l'appeler et lui dire « bon, qu'est-ce qui se passe là et qu'est-ce qui se passe au sein du GAC ? ».

Donc, je commence à sentir que je suis mal à l'aise lorsque je vois qu'il y a des contrats qui ont été déjà signés et je partage, donc, cette proposition, et je crois que nous avons besoin, au GAC, de considérer un peu plus sérieusement ce que nous allons faire, et le soutien explicite que nous allons donner à cela.

Merci.

HEATHER DRYDEN :

Merci beaucoup au Royaume-Uni.

Est-ce qu'il y a un autre collègue du GAC qui veuille faire un commentaire à cet égard ?

Bien sûr, je crois qu'il s'agit de thème dont nous avons discuté pendant des réunions pour voir quelles sont les prochaines étapes, et il semblerait que l'ALAC se trouve dans la même situation que nous.

Nous allons avoir aujourd'hui, un échange avec le conseil d'administration, et c'est quelque chose que nous avons identifié, une question que nous pouvons soulever durant cette réunion.

Les Etats-Unis demandent la parole.

ETATS-UNIS :

Oui, Madame la Présidente, je veux dire que c'est clair que le GAC, en tant que GAC, a parlé d'une seule voix de l'importance de ces sauvegardes.

Alors, nous saluons le soutien qui est donné à ces questions et les préoccupations qui doivent être traitées.

Par rapport à ce qu'a dit l'Australie, nous sommes dans une situation un peu embarrassante, nous savons qu'il y a des parties qui ont déjà signé leur contrat et qui ne seront pas soumises à cette limitation qui a été marquée de façon si tranchée.

Il va falloir, donc, bloquer cela en quelque sorte. Nous avons adopté une position sur la proposition de l'ALAC et je pense qu'il faudrait que nous en discutions un peu plus longuement.

HEATHER DRYDEN :

Oui, d'accord.

Nous allons aborder le prochain thème concernant la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA.

Je ne sais pas qui va prendre la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Je crois que Jean-Jacques Subrenat est parmi les personnes ici présentes, c'est l'un de ceux qui ont participé à l'ICG, Jean-Jacques est l'un des deux membres que nous avons dans le groupe de coordination de la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA. Et ce qu'il fait, c'est un bilan sur les différentes positions et ce qui a été structuré pour avoir un groupe de travail qui fasse sa contribution grâce à ces deux représentants de l'ICG d'une part, et d'autre part, à tous les

représentants des groupes intercommunautaires créés qui se rapportent à ce processus.

D'une part, il y a le groupe concernant les noms et la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, et d'autre part, la responsabilité.

Mais je vais céder la parole à Jean-Jacques Subrenat.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Olivier.

Je suis membre d'ALAC et je suis membre de l'ICG. Les discussions ont été si abondantes sur ce thème que j'hésite à soulever cette question ici. Je pourrais peut-être donner quelques indications au public ici, avec nous.

J'ai un peu l'impression qu'il y a eu hier et aujourd'hui certaines hésitations sur le fait de pouvoir respecter les délais qui ont été fixés au départ.

Moi, je ne suis qu'une simple personne, l'un des membres de l'ICG et il me semble que nous devons faire tout ce qui est entre nos mains pour pouvoir respecter ces délais.

Si dans le déroulement de ces processus, on voit que cela ne peut pas se faire, nous reverrons la question. Mais maintenant nous devons considérer ce calendrier qui a été publié, et bien sûr je parle sous le contrôle de la présidente de l'ICG qui est ici dans la salle, je crois que nous devons faire de notre mieux pour respecter ces délais.

Un autre point que je voudrais souligner encore une fois, bien sûr, en tant que membre de l'ICG, c'est que je sens que la perception au sein du groupe en ce sens qu'une fois qu'on aura configuré le plan de transition et transmis la NTIA par l'intermédiaire du conseil d'administration de l'ICANN, on s'attend à ce que le conseil d'administration ne modifie pas le contenu de ces documents.

Je vois cela ou je dis cela parce que j'ai un peu la sensation que je parle à titre purement personnel, mais il y a certains membres du conseil d'administration qui ne verraient pas ceci de façon si claire.

Et il se peut que cela puisse être soulevé dans les débats des jours à venir.

Il y a deux étapes principales, nous en sommes à une phase concernant l'organisation interne, où nous voyons l'élection ou le choix d'une entité entre plusieurs candidats pour servir de secrétariat de façon indépendante à l'ICG. Et ces élections ont été un peu retardées pour des questions administratives et d'autres questions. Nous travaillons de façon très étroite avec le personnel d'approvisionnement de l'ICANN, parce que bien sûr il va y avoir un contrat de l'ICANN. D'après ce que je sais, à la fin du mois ou au début du mois de novembre, nous aurons, en principe, un secrétariat indépendant, en fonction.

Quant aux délais, aux dates butoirs, ce à quoi il faut penser, c'est au moment où l'ICG recevra les contributions des communautés. Ce sera un moment crucial où nous

commencerons à analyser toutes les contributions, nous commencerons à les façonner de la façon la plus productive, aux fins de la transition en elle-même.

Je m'arrête ici, mais si vous avez des questions, vous pouvez compter sur moi.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Jean-Jacques.

Je voudrais ajouter un commentaire au point de vue de l'ICG et au point de vue de l'ALAC.

La question est très intéressante pour tous les membres. La supervision des fonctions IANA de la part des Etats-Unis a toujours été la garantie de la stabilité des opérations de l'IANA. Et même s'il n'y a jamais eu à intervenir par le passé, jamais dans l'histoire, nous nous inquiétons de voir que peut-être, avec le retrait des Etats-Unis de cette fonction, un vide puisse se produire ou que personne ne soit intéressé à remplacer cela par un processus ou quelque chose de ce type. Voilà donc nos doutes par rapport à la stabilité et à la responsabilité.

Nous en sommes encore au début du processus, bien sûr l'ALAC est très intéressé par la gestion de cette question, nous avons un groupe de travail disposé à proposer ou à faire des contributions pour la proposition.

Ce qui nous inquiète, c'est que dans la rédaction de ceci, on dit que les propositions doivent être accueillies par les

communautés opérationnelles, et qu'après il y aura des commentaires de tous.

C'est quelque chose dont nous pouvons discuter cet après-midi, mais notre groupe de travail veut établir un bilan de tout ceci, donc nous suivons de très près tout ce processus.

Nous avons une réponse coordonnée, basée sur des commentaires de toutes les structures *at-large*. Nous estimons que nous allons pouvoir parvenir à un consensus là-dessus. Nous voudrions savoir si cette coordination aura lieu aussi de la part du GAC parce que le GAC se réunit avec l'ICG, je ne sais pas si vous avez eu votre réunion avec l'ICG, ou s'il y a des points spécifiques que le GAC voudrait considérer dans les propositions.

HEATHER DRYDEN :

Du point de vue du groupe de coordination de la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA, il y a cinq membres du GAC qui participent à ce groupe. Alors nous avons des représentants du GAC qui participent dans ce groupe, qui font leurs contributions pour le développement de ces documents, pour que ce groupe de coordination puisse commencer ses activités. Nous avons accepté aussi la charte, et nous avons identifié quelques participants du GAC dans le groupe intercommunautaire qui s'occupent de la fonction des noms de domaine.

Alors, nous pensons à la voie par laquelle nous pouvons donner notre soutien à ces activités. Nous voyons clairement que ces délais sont très serrés, et nous voyons ce que cela implique et le type d'informations requises pour ces premières étapes, pour tout simplement commencer à soulever ces questions, à traiter ces thèmes.

Donc, du côté du GAC, il faut que nous réfléchissions à la manière de donner notre soutien à nos collègues du GAC qui sont impliqués dans cette activité. Il est clair qu'il s'agit d'une considération importante.

Lorsque nous avons discuté de ceci plus tôt dans nos réunions, nous avons parlé du besoin d'établir quelques principes généraux pour que le GAC puisse avoir un consensus sur les principes qui orienteraient notre travail lorsque nous aurons à faire une proposition, ou des commentaires. Pour que nous puissions consulter ces principes là. Encore une fois, c'est une course contre la montre, parce que se mettre d'accord sur ces aspects implique du temps, des efforts. Et comme nous l'avons dit, ce serait très utile d'avoir ceci dès le début. Mais en même temps, d'autre part, nous essayons de voir quelle est la proposition qui est présentée et de nous assurer qu'il y a un groupe qui travaille en aparté pour voir ce que nous pouvons faire et quels accords nous pouvons établir par rapport à ces principes.

C'est un effort qui pourrait continuer plus longtemps, mis à part ce que nous pourrions en faire pendant cette réunion, pour

donner notre soutien aux représentants du GAC qui contribuent au développement de cette proposition. Je crois que c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Heather, merci beaucoup.

Deux petits commentaires qui me viennent à l'esprit.

Bien sûr, la communauté *at-large* a beaucoup plus de capacité pour être flexible dans ces aspects. L'un des choses que nous avons fait c'est d'avoir certains membres des structures *at-large* qui ont davantage de connaissances techniques ou qui sont présents dans d'autres forums pour s'occuper de la question des protocoles et des noms, qu'ils puissent participer à la formulation des propositions, et dans les groupes de travail des autres communautés. Pas seulement au sein de l'ICANN mais aussi dans les structures *at-large* individuelles et dans d'autres communautés.

Nous établissons une coordination entre les différents domaines de proposition. Je me demande si l'intention est la même au sein du GAC, s'il s'agit de près les questions spécifiques concernant les noms, ou s'il ne s'y intéresse pas tellement ?

HEATHER DRYDEN : Merci pour cette question particulière.

Comme vous l'avez suggéré, nous allons avoir une réunion avec l'ICG mercredi matin. A ce moment-là, certains membres de

l'ICG nous parlerons du travail développé quant aux paramètres des protocoles et des numéros. Il s'agit d'une information qui permettra aux membres du GAC d'être informés du processus et de savoir comment participer.

Le GAC fait partie de l'ICANN et il est centré sur la fonction des noms de domaine, en particulier dans tout ce qui concerne les extensions géographiques. Ce comité veut faire sa contribution par rapport à la fonction de nom de domaine. De toute façon, mercredi matin, nous aurons une bonne occasion pour que les collègues reçoivent des informations sur les derniers processus et sur la manière dont ils pourraient participer ou pas à ces processus.

Mais nous sommes particulièrement intéressés par la fonction de nom de domaine, parce que c'est là que nous avons la plupart des questions de politique intéressant les gouvernements de façon, disons approfondie, et quant au contenu.

IRAN :

Merci Madame la Présidente, merci Olivier et le reste des collègues.

Comme membre du GAC qui participe à l'ICG, vous avez fait à référence à trois aspects de l'ICG. D'une part, le chronogramme, deuxièmement, la charte et troisièmement, le RFP. Je suis un peu étonné, pas par ce que Jean-Jacques a dit, mais par l'interprétation du conseil d'administration qui considère qu'ils

auront le devoir et l'opportunité de faire un audit, c'est-à-dire d'auditer ou d'éditer les propositions pour l'ICG. Ils peuvent interpréter ce qu'ils veulent, mais la charte est très claire.

Elle indique qu'on enverra un rapport à la NDIA. On établit s'il sera envoyé comme courrier pour le conseil d'administration ou pas, c'est une autre question, mais cela ne veut pas dire qu'il y ait une possibilité d'audit ou d'édition de la part du conseil d'administration, la charte est très claire. Et notre RFP est clair aussi.

Je crois qu'en ce moment, nous ne devons pas parler de ces questions qui sont stables et qui, dans la pratique, peuvent présenter des difficultés, cela n'a pas été discuté pour le moment au sein de l'ICG.

En tant que membre de l'ICG, je crois qu'il faut adhérer à ces principes, chronogrammes et procédures qui sont établis qui sont établis dans la charte et dans le RFP. Il ne faut pas faire d'échange là-bas, mais on va voir comment ça se passe. Tout cela, d'une part.

D'autre part, si le GAC est intéressé ou inquiet sur les noms, et oui, alors, comme la présidente l'a dit, c'est notre principale préoccupation. Mais les noms eux-mêmes ne sont pas tout à fait isolés des paramètres de protocole et des numéros et en conséquence, le GAC, et je le dis moi-même en ce moment en tant que membre du GAC, on est intéressés à ces deux domaines, et aux mécanismes, aux modalités avec lesquelles ceci peut-être développé.

Si chaque membre du GAC, ou membre du gouvernement, à titre individuel ou collectif, peut participer, ais on ne se limite pas exclusivement aux noms.

Voilà notre principale priorité, car ici on a les codes de pays et tout ce qui concerne la GNSO, mais nous on est intéressés par tout le système, on ne se limite pas seulement aux noms.

Il y a d'autres parties auxquelles nous pourrions participer, mais cela peut être abordé plus tard. C'est mon opinion personnelle en tant que membre du GAC et de l'ICG, et je crois que les procédures, les chronogrammes, sont solides et doivent être respectés. Merci.

HEATHER DRYDEN :

Merci, l'Iran.

Pour ce qui est de ce dernier point, le processus est dirigé par les communautés opérationnelles, du point de vue des protocoles, des paramètres de protocole, et des numéros. Et avec plaisir, nous partagerons des informations sur les processus pour voir comment la participation des gouvernements correspond à ces processus et à ces organisations. Cela correspond à la manière de participer, et il est censé que les gouvernements participent parce qu'on parle d'un modèle multipartite, pour arriver à un résultat. La question clef est l'ouverture et la capacité que tout le monde devrait pouvoir posséder, à savoir de faire des contributions.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : L'ALAC lui-même ne va pas participer en tant qu'ALAC dans les autres processus en dehors de l'ICANN. Certaines organisations membres qui intègrent la communauté *at-large* à titre individuel participeront à d'autres processus.

HEATHER DRYDEN : Merci de cette précision.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci Madame. C'est une note en bas de page, tout simplement par rapport à votre question à Olivier, et aussi à l'intervention de l'Iran.

Les représentants européens du GAC qui échangent des opinions avec le registre Internet régional qui s'occupe de l'Europe, le RIPE NCC, sur ces questions, et en ce qui concerne les protocoles, au Royaume-Uni, et dans nos consultations avec les parties prenantes, nous incluons avec notre groupe consultatif qui travaille avec l'IETF et avec ce domaine de fonctionnalité de l'IANA.

Il y a certains membres du GAC qui participent à ce processus de transition du rôle de supervision des fonctions IANA.

HEATHER DRYDEN : Merci beaucoup, Royaume-Uni. C'est très utile pour nous ce que vous venez de dire.

Est-ce que vous avez d'autres commentaires ou d'autres questions sur cette question avant de passer au dernier point ?

Je vois que non.

Alors, la dernière question à traiter a trait aux résultats du sommet *at-large* réalisé à Londres. Il s'agit d'un évènement organisé par le comité consultatif *at-large*. C'est bien, c'est correct ?

Et il y a une série de recommandations qui ont été faites, des documents des documents d'information, et il y a un document par le Royaume-Uni qui nous aide à identifier les principales questions.

Je passe la parole e à Olivier, pour qu'il commence.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Absolument, Heather. Merci beaucoup.

Il y a une présentation que nous avons présentée ce matin au conseil d'administration. On ne va pas tout vous montrer parce que c'est vraiment long et nous n'avons pas suffisamment de temps pour vous le montrer, mais je veux vous signaler quelle est la situation actuelle où nous en sommes.

La réunion d'*at-large* a réuni 150 structures *at-large* du monde entier qui ont produit différentes recommandations, je crois qu'il y en a 43. 22, 23 à peu près ont trait au conseil d'administration, des recommandations qui concernent l'amélioration de l'ICANN, de la communauté *at-large*, etc. Des

thèmes très variés. Le processus lui-même, si vous voyez maintenant la première diapo, le processus alors, et j'espère que vous pourrez le voir sur l'écran, parce que peut-être c'est trop petit. Mais l'idée était de définir des groupes de travail par domaine, par sujet. Le futur du modèle multipartite, l'organisation de l'ICANN, l'internet global, la transparence, la responsabilité de l'ICANN et la participation de la communauté *at-large* à l'ICANN.

Toutes ces questions ont été choisies par la communauté *at-large* et les groupes avaient de 25 à 50 ou 60 membres. Et différentes recommandations ont été publiées, elles ont été rassemblées par un groupe, vous voyez là comme un nuage avec différents sujets, ce sont les sujets abordés, et alors on a produit la déclaration ATLAS.

Je crois que les membres du GAC ont eu accès à la copie qui a été distribuée. Il y a certaines recommandations qui sont assez critiques, pour ainsi dire.

Ce sont des paragraphes très brefs et pour pouvoir faire un suivi, l'ALAC a créé un groupe de travail d'ATLAS. Si l'on analyse, par exemple, la cuisine, on dit qu'il faut s'adresser au GAC, au conseil d'administration, au personnel. Alors parfois il y a une recommandation qui peut être adressée à plusieurs.

L'idée, c'est d'éviter l'ambiguïté et de répondre à la recommandation, parce que parfois certaines recommandations ont besoin de plus de développement, de plus de travail pour que l'ALAC puisse produire une série d'exigences et de besoins

et les présenter à la communauté à laquelle cette recommandation est adressée.

L'image suivante nous montre une analyse des recommandations qui seront prêtes pour la réunion de Marrakech. On a présenté trois recommandations que le conseil d'administration peut déjà prendre en considération parce que ce sont des recommandations très directes.

La recommandation 11, comme vous pouvez voir, nous avons ici différentes personnes qui doivent répandre cette recommandation, ajouter des questions à la recommandation. C'est le groupe de travail de l'accessibilité et de la technologie, nous avons aussi le groupe de diffusion externe et aussi le sous-comité des finances et du budget qui travaillent en collaboration avec les autres groupes de travail pour voir quels sont les coûts de ces recommandations. On a besoin de savoir quels fonds doivent être disponibles.

Alors, il y a aussi différents à prendre en compte. Vous voyez maintenant sur l'écran en un peu plus grand, Ici, vous avez quelques liens pour obtenir davantage d'informations, je crois qu'n va vous donner une copie de cette présentation pour que, si vous êtes intéressés par plus de détails, vous puissiez cliquer directement pour obtenir vos informations.

La recommandation 27 : le conseil doit mettre en place la recommandation 9.1 de l'ATRT2, qui a trait à l'avis formel des comités consultatifs. Je crois que vous devez l'avoir vu, ce point

a trait à l'avis formel et la réponse du conseil, faire tous les comités consultatifs.

Suivant. La recommandation 35, le conseil de l'ICANN doit avoir au minimum une téléconférence avec la communauté *at-large* entre les réunions publiques de l'ICANN. Ceci a trait à l'amélioration des communications entre le conseil de l'ICANN et la communauté *at-large*.

Comme je vous l'ai dit, il y en a 22 que nous avons analysées ce matin avec le conseil d'administration qui ne vont pas être encore mises en place.

Je vous demande, s'il vous plaît, de passer encore les diapos, je veux prendre un des exemples, parce que nous avons vu une mise à jour des progrès.

Ici, par exemple, ceci a trait de la gestion de la politique. Il est clair, après plusieurs débats et des conversations que j'ai menées avec des collègues, des présidents des SOs et des ACs, et aussi avec d'autres membres, avec d'autres comités consultatifs et organisations de soutien, ils ont beaucoup de travail avec la quantité d'informations qui apparaît et qu'on jette sur nous, pour ainsi dire.

C'est une surcharge d'informations, alors cette recommandation, elle vient des structures *at-large* elles-mêmes. Ils sont inondés d'informations dans leur courrier électronique, alors ce sont des bénévoles qui ont un autre travail, qui n'ont pas seulement les questions de l'ICANN à faire.

Alors, c'est une recommandation pour faire un processus de gestion de politique afin que toutes les organisations de soutien et comités consultatifs puissent les utiliser.

Et ceci va, évidemment, améliorer la gestion de la connaissance, rendre plus efficace l'activité spécifique des communautés, des volontaires, etc. Elle va faciliter l'engagement multilingue, c'est un processus qui va prendre 2 ans, peut-être, pour mettre en place cette recommandation avec la collaboration de haut niveau, avec d'autres organisations de soutien et comités consultatifs, et le personnel de l'ICANN aussi bien entendu. Elle a trait à la planification stratégique, parce qu'il s'agit d'un changement radical de notre manière de travailler. Je ne vais pas tout analyser comme je vous l'ai dit, il y a quelques recommandations marquées comme importantes pour le GAC par certains membres du GAC. Si nous avons le temps, on pourra les débattre, mais je voulais tout simplement vous donner une mise à jour très rapide de ce qui a été fait.

HEATHER DRYDEN :

Merci, Olivier.

Je sais que certaines choses avaient trait à la partie opérationnelle, à ce qui fait le fond de la question, je crois, la substance. Le GAC a l'occasion de parler de ces questions en particulier, alors je crois que nous allons centrer notre attention là.

A mon avis, lorsque vous avez présenté la proposition, vous avez parlé d'avis formel, et en fait, nous avons mené un échange avec le conseil où la question du formel était très importante pour le conseil et pour l'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence.

Nous, en tant que GAC, nous expliquons ce que constitue un avis, à savoir un document écrit, et nous mettons en place différentes questions pour que cet avis soit plus clair, et nous avons dit que la formalité n'avait pas d'importance pour nous. C'est un avis ou ce n'est pas un avis. Voilà, c'est ce que j'ai souligné par rapport aux recommandations que vous venez de nous montrer.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Ce matin, on a attiré l'attention sur ce point, parce que nous avons parlé de l'avis, avec une majuscule ou une minuscule, Alors, je crois que pour ce qui est de l'ALAC, c'est votre avis, votre conseil au conseil d'administration. Le GAC a aussi fait un travail dans le communiqué, là, l'avis est avec une majuscule. Je ne sais pas exactement quelle est la différence, mais bon, ça peut concerner le type d'avis. Nous, on ne parle pas de l'avis en majuscule ou minuscule, mais du besoin de notre communauté, qui ne dit pas au conseil « faites cela », mais par contre, « participez à cela parce que c'est ce dont nous avons besoin ».

HEATHER DRYDEN :

Dans notre cas, c'est le mot. Le mot « avis », c'est ce que nous avons défini. Je ne sais pas si le mettre en majuscules ou minuscules, comme vous voudrez, en gras, peut-être pour être plus empathique, mais l'idée pour donner un impact au mot.

Mais cela est défini dans les statuts constitutifs de l'ICANN, et nous avons dit que pour nous, l'avis signifie un document par écrit, une lettre, un communiqué, un document de principe, etc. Nous avons déjà travaillé là-dessus au préalable, comme pour clore la question d'une manière qui soit utile qui soit utile pour nous, pour travailler avec le conseil. Nous avons créé un registre, vous avez parlé d'un système d'administration de documents, et l'idée est, en fait, la même, comme pour le registre.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Non, non, ça va au-delà, parce que ceci implique aussi un suivi pour voir comment tout s'est passé. Il y a beaucoup d'informations disponibles.

EVAN LEIBOVITCH:

Nous nous sommes rendus compte que ceci a trait aussi à la transparence. Une chose, c'est pouvoir envoyer beaucoup d'informations de toutes les réunions, tous les mots prononcés, etc., mais ceci n'est pas nécessairement transparent si ce volume d'informations en une barrière pour que les gens comprennent ce qui se passe.

L'idée, alors, de ce système de gestion des connaissances a trait à la création de la sensation que tout ce volume de données est un peu plus accessible pour les gens qui ne sont pas présents tous les jour, et que ces données soient plus accessibles en termes de culture.

HEATHER DRYDEN :

Des commentaires des collègues du GAC sur cette recommandation ?

Je pense que nous avons du temps pour analyser et réfléchir sur ce que vous proposez pour nous. Je ne sais pas si le Royaume-Uni a quelque chose à dire, parce c'est le Royaume-Uni qui a préparé le rapport.

ROYAUME-UNI :

Merci, Madame la Présidente, Olivier et tout l'équipe d'avoir présenté la déclaration de l'ATLAS et les recommandations spécifiques.

Je suis heureux que vous ayez eu l'occasion de parler avec le conseil sur la question.

Nous devons être informés, comme l'a dit notre présidente, parce qu'il nous faut analyser cette déclaration et établir des points de vue sur certaines recommandations que nous pouvons vraiment appuyer formellement, mais en ce moment, je n'ai pas d'autres choses à dire.

En termes généraux, je dirais que le sommet ATLAS a été une initiative très importante. Elle a représenté un changement même pour vous au sein de l'ALAC, et moi en tant que représentant du gouvernement, j'ai pensé à comment avait évolué le rôle, votre rôle dans l'écosystème de l'ICANN. Comment ce rôle a été transformé pendant ces dernières années, et il s'agit d'un document très important aussi.

IRAN :

Merci, Madame la Présidente. Je ne veux pas faire de commentaires sur les recommandations, mais j'ai participé à la réunion d'ALAC avec le groupe, je me suis réunie avec le conseil, et j'ai vu aussi que la manière dont l'ALAC analyse la question est vraiment bien.

Parce qu'il parle du court terme, du long terme, avoir une vision, avoir des connaissances spécifiques, il parle tout le temps des efforts nécessaires, et je crois que l'information est très utile. Nous devons l'analyser parce qu'il y a peut-être des domaines où on peut prendre la notion de la recommandation, où le fond même de la recommandation, pour qu'elle soit vraiment utile pour nous aussi.

Je tiens à vous féliciter de ce grand travail et pour cette vision à long terme. Pas des questions avec des conséquences immédiates, mais c'est bon que vous pensiez à long terme.

Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, l'Iran, et les félicitations doivent être reçues par tous les membres de toute la salle et tous ceux qui nous écoutent à distance, qui ont fait le dur travail, et qui ont participé au sommet de Londres.

HEATER DRYDEN : Je passe la parole aux Etats-Unis.

ETATS-UNIS : Je veux profiter de l'occasion pour remercier pour tous les points que nous avons pu réviser de l'ordre du jour. Sur le dernier point, j'ai un problème.

Je sais qu'on ne peut pas entrer plus en détail, mais vous, comme présidents des SOs et ACs, vous avez travaillé de manière collaborative et efficace, notamment pendant la deuxième dernière réunion, la question de la surcharge de travail qui a été présentée ici, et comme vous le savez, nous avons la même idée, nous sommes concentrés sur plusieurs problèmes politiques liés aux questions, par exemple, le WHOIS.

Mais il faudrait établir des priorités pour voir ce que l'on veut aborder à court, moyen et long termes. Je crois qu'il faudrait faire cela.

HEATHER DRYDEN : Merci, les Etats-Unis. Merci de votre suggestion. Alors, félicitations encore une fois à l'ALAC pour votre sommet et pour le bon travail réalisé. Et c'est l'occasion pour nous de considérer

un peu plus en profondeur les produits de ces réunions et voir comment on peut en profiter.

Merci beaucoup encore une fois d'être venus dans notre salle, d'avoir participé à cette réunion.

Peut-être, on ne pourra pas faire ces réunions si souvent, et ceci a trait aussi à la charge de travail, il faut établir des priorités, mais vraiment, nous accordons beaucoup de valeur à nos échanges avec l'ALAC avec qui nous partageons l'idée du bien commun. Merci beaucoup.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Je voudrais vous remercier, parce que cela ferme la boucle, je vous remercie parce que moi aussi je quitte la présidence de l'ALAC, c'est la dernière fois que je m'assieds ici en cette qualité, mais cela a été un vrai plaisir, Heather, pour tout ce qui concerne l'ICANN, tous les termes concernant l'ICANN qui ont été débattus, je veux te remercier personnellement de tout ce que tu as fait.

HEATHER DRYDEN :

Je veux te remercier toi aussi, il semble que nous nous échappons tous les deux, en même temps. Mais cela a été un vrai plaisir que de travailler avec toi aussi, merci beaucoup.

Alors, maintenant nous avons une pause café au GAC de 30 minutes, et nous allons ensuite avoir une autre élection pour les vice-présidences.

Nous allons nous réunir encore ici à 16 :00. Comme vous voyez, nous allons nous préparer à notre réunion avec le conseil d'administration.

Venez à 15 :30 pour les élections, mais la séance plénière se fera à partir de 16 :00.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]